

Nouveau zonage en bassins de vie 2012

La vie quotidienne picarde s'organise en 87 bassins de vie

87 bassins de vie structurent aujourd'hui la Picardie. Leur contour est déterminé par l'accessibilité à une trentaine d'équipements tels que, le collège ou le supermarché, faisant d'eux la plus petite maille territoriale où s'organise la vie courante des habitants.

62 bassins de vie ont leur pôle situé en Picardie : 49 sont totalement contenus dans les limites régionales et 13 ont un pôle situé en Picardie mais attirent aussi des communes n'appartenant pas à la région.

Près des trois quarts d'entre eux peuvent être qualifiés de ruraux, se caractérisant souvent par une gamme d'équipements moins variée et plus éloignée des habitants.

À cela, il faut ajouter 25 bassins de vie dont le pôle est extérieur à la région mais qui attirent des communes picardes.

L'attractivité des bassins de vie picards est très variable : de 3 000 habitants pour celui de Saint-Maximin à plus de 200 000 pour celui d'Amiens.

Marie-Christine SINOQUET,
Insee Picardie

En 2012, la Picardie s'organise dans les contours de 87 bassins de vie. Ce zonage repose sur l'accessibilité aux commerces et services. Pour le construire, l'Insee a déterminé des pôles, c'est-à-dire, repéré des communes offrant des équipements de gamme intermédiaire, nécessaires à la vie courante (supermarché, collège, etc.) et délimité leur zone d'influence (voir encadré p.4).

Les bassins de vie constituent donc la plus petite maille territoriale sur laquelle s'organise la vie quotidienne des habitants. Ils peuvent ainsi servir de support à la mise en œuvre de politiques d'aménagement du territoire.

► Des zones d'échanges avec les départements voisins

Ce découpage laisse apparaître, aux franges de la région, des zones d'échanges interrégionales. Ces franges sont majoritairement attirées par les pôles des régions voisines. 25 bassins dont le pôle se situe hors de la région attirent des communes picardes et inversement, 13 bassins dont le pôle se situe en Picardie attirent des communes extérieures à la région. Par exemple, certaines communes du Laonnois font partie du bassin de vie de Reims. À l'inverse, le bassin de vie d'Hirson s'étend vers les Ardennes. Les 49 bassins restant sont internes à la région (voir carte p.2).

L'ensemble des 87 bassins regroupe 2 700 000 habitants répartis sur un peu plus de 3 000 communes. Neuf Picards sur dix sont rattachés à un pôle situé dans la région.

Au jeu des échanges avec les départements limitrophes, la Picardie est perdante puisque 130 000 Picards quittent la région pour se rendre dans un pôle situé dans une région limitrophe et seulement 35 000 habitants font le déplacement inverse.

► 62 bassins de vie dans les limites régionales

Si l'on s'attache désormais aux 62 bassins de vie dont le pôle se situe en Picardie, ceux-ci comprennent, en moyenne, 30 000 habitants, une trentaine de communes et couvrent une superficie de 290 km² pour

87 bassins de vie structurent la Picardie en 2012



une densité de 102 hab./km². Toutefois, dans les zones où le maillage en villes moyennes est important, les bassins de vie sont peu étendus. C'est le cas dans le sud de l'Oise.

Il en résulte une certaine hétérogénéité des bassins. Saint-Maximin, situé à proximité d'une grande zone commerciale, est à la fois le bassin le moins peuplé (3 238 habitants) et le plus petit en nombre de communes et en surface : 2 communes pour 26 km². À l'inverse, le bassin de vie d'Amiens est le plus peuplé avec un peu plus de 200 000 habitants. En termes de densité de population, on trouve aux extrémités Creil avec 564 hab./km² et Marle avec seulement 27 hab./km². Celui de Soissons comporte le plus grand nombre de communes (88) et celui d'Hirson est le plus étendu (841 km²).

► Des bassins de vie essentiellement ruraux

Organisés autour d'un réseau de petites villes, les bassins de vie picards sont surtout "ruraux" (voir encadré page 4) pour 44 des 62 bassins de vie internes à la région dont ils regroupent 44 % de la population. Les 18 bassins de vie "urbains" sont principalement animés par des pôles qui comptent au moins 10 000 emplois ou qui se situent dans leur espace périurbain.

► Les grands pôles urbains : bon niveau d'équipement mais forte concentration au pôle

Les dix grands pôles urbains picards structurent chacun un bassin de vie. Abbeville, Amiens, Beauvais, Château-Thierry, Compiègne, Creil, Saint-Quentin,

Senlis, Soissons et Laon regroupent près de la moitié de la population des bassins de vie picards. Seul le bassin de vie de Laon est "rural".

Ces bassins de vie proposent une grande diversité d'équipements, y compris pour les équipements de la gamme supérieure (hôpital, lycée, etc. - voir encadré page 4). L'accès est rapide, de l'ordre de 5 mn pour les équipements de la gamme intermédiaire et de 9 mn pour les équipements de la gamme supérieure.

Cependant, ces bassins ont en général une superficie importante et la concentration des équipements au pôle est forte. En effet, 89 % des équipements de la gamme intermédiaire sont localisés au pôle et cette concentration atteint presque 100 % pour les équipements de la gamme supérieure. Malgré cela, l'accessibilité pour les populations les plus lointaines du bassin ne dépasse pas 15 mn pour la gamme intermédiaire et 20 mn pour la gamme supérieure.

Le bassin de vie "rural" de Laon connaît une situation un peu différente. Il est étendu et constitué de nombreuses petites communes. Il faut compter des temps de trajet légèrement supérieurs : 17 mn pour accéder aux équipements de la gamme intermédiaire et 30 mn pour ceux de la gamme supérieure.

► Bassins de vie animés par un pôle moyen : accès aux équipements plus longs pour les ruraux

Quatre bassins de vie sont animés par les pôles comptant entre 5 000 et 10 000 emplois : Chauny, Noyon, Péronne et Tergnier, seul ce dernier est "urbain".

Ils représentent 8% de la population des bassins de vie.

Leurs habitants disposent d'au moins 30 des 31 équipements de la gamme intermédiaire mais d'une offre un peu moins étoffée en matière d'équipements de la gamme supérieure (de 22 équipements à Péronne à 29 à Chauny et Noyon sur 35 possibles). Les équipements sont moins concentrés au niveau du pôle.

Les temps d'accès diffèrent aussi légèrement entre l'"urbain" et le "rural". Pour le bassin de vie de Tergnier, il faut compter 12 mn pour accéder aux équipements de la gamme intermédiaire et 26 mn pour ceux de la gamme supérieure. Dans les bassins "ruraux", les temps sont légèrement plus longs mais ne dépassent pas 30 mn pour l'accès aux équipements de la gamme supérieure.

► **Les petits pôles d'emploi drainent plus du quart des communes**

On dénombre 15 bassins de vie animés par des petits pôles offrant entre 1 500 et 5 000 emplois. Ils sont tous considérés comme " ruraux " et regroupent 15 % de la population répartie dans plus de 500 communes.

Dans ces bassins, on note toujours une bonne offre diversifiée en matière d'équipements de la gamme intermédiaire, de moins en moins concentrée au pôle mais l'offre de la gamme supérieure varie fortement d'un bassin à l'autre. Le bassin d'Albert compte par exemple 21 équipements de la gamme supérieure alors qu'il n'y en a aucun dans celui de Gamaches.

L'accès aux équipements de la gamme intermédiaire est en moyenne de 14 mn. Celui aux équipements de la gamme supérieure varie quant à lui de 27 mn pour le bassin d'Albert à 44 mn pour celui de Grandvilliers.

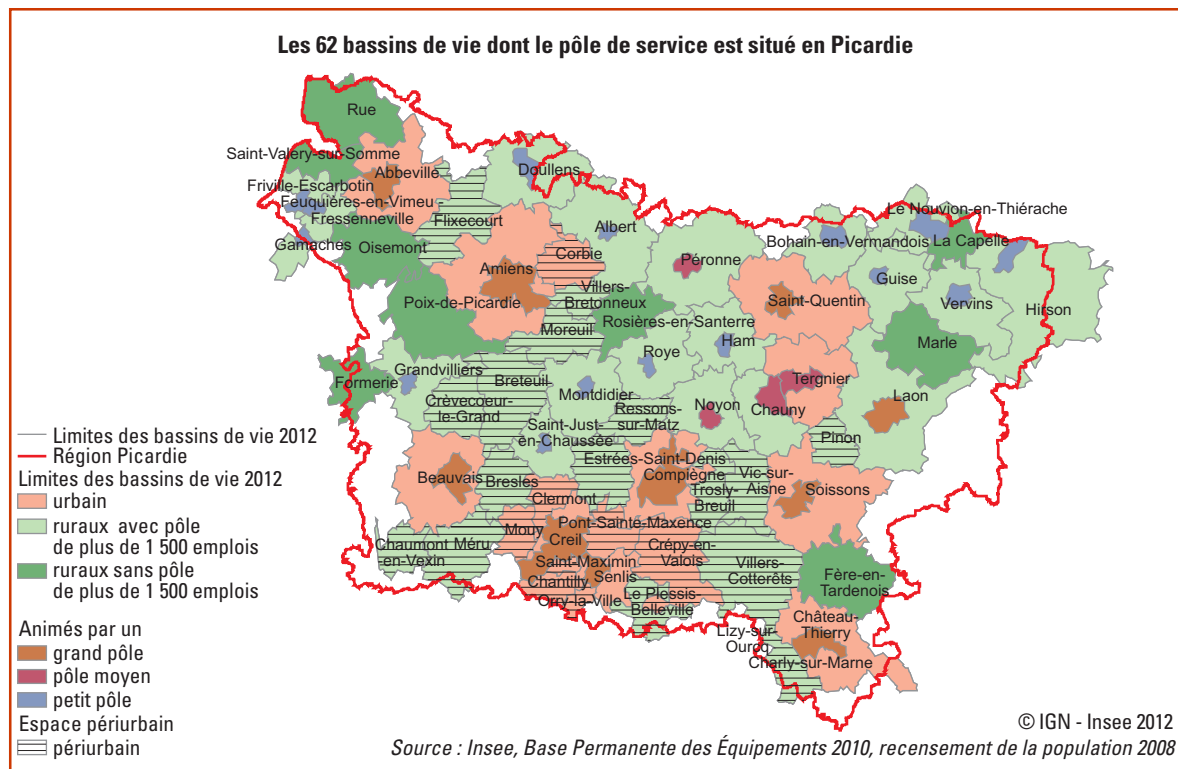
Aumale, un bassin picard ou normand ?

Dans cette étude, le bassin de vie d'Aumale est comptabilisé comme haut-normand étant donné que son pôle, Aumale, se situe en Seine-Maritime. Cependant, la majorité des habitants composant ce bassin sont Picards : 43 % quittent la Somme et 11 % l'Oise pour se rendre dans les commerces et services haut-normands. Il peut donc être aussi considéré comme picard, à travers l'influence qu'il exerce sur la population locale.

► **Bassins de vie en espace périurbain : les plus nombreux**

24 bassins de vie se situent en milieu périurbain, dont les 8 bassins de vie "urbains" situés dans l'Oise (sauf Corbie). Ils sont tous densément peuplés. Les 16 autres, dits "ruraux" sont, là-aussi, majoritairement situés dans l'Oise.

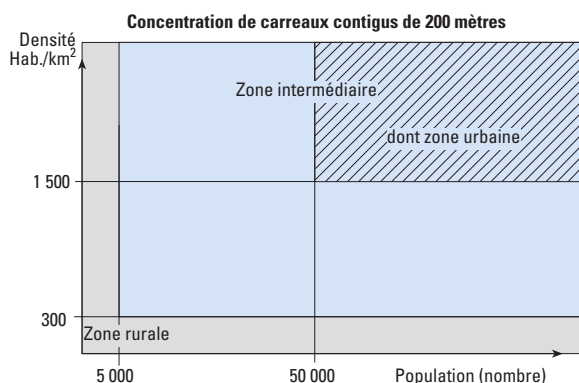
Un quart de la population réside dans ces bassins de vie. Ces derniers bénéficient d'ailleurs d'une croissance démographique de 0,5% par an, soit un rythme deux fois plus important que la moyenne régionale. Ces bassins de vie sont jeunes et l'augmentation de population est encore plus marquée dans les espaces périurbains "ruraux". Par exemple, les jeunes de moins de 25 ans représentent presque 35% de la population du bassin de vie de Méru et celui de Ressons-sur-Matz a vu sa population croître de 1,6% par an depuis 1999. La proximité de la région parisienne et le desserrement de l'Île-de-France influent sur cette situation.



Le **bassin de vie** constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. On délimite ses contours en plusieurs étapes. On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine (définitions) disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires. Cette gamme d'équipement a été retenue car elle n'est pas présente sur tout le territoire et a donc un rôle plus structurant. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement.

Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte. La méthode Anabel permet enfin d'agréger par itérations successives les communes et de dessiner le périmètre des bassins de vie. Par rapport au zonage en aires urbaines qui mesure l'influence des villes sur la base des déplacements entre domicile et travail, le zonage en bassins de vie apporte un complément à travers l'analyse de la répartition des équipements et de leur accès. Son principal intérêt est de décrire les espaces non fortement peuplés, c'est-à-dire les bassins de vie construits sur des unités urbaines de moins de 50000 habitants.

La **typologie urbaine-rurale** est basée sur la classification désormais utilisée par la Commission européenne. À partir de carreaux de 200 m de côté, on forme des mailles urbaines qui remplissent deux conditions : une densité de population d'au moins 300 habitants par km² et un minimum de 5000 habitants. Les autres mailles sont considérées comme rurales.



Les bassins de vie ont été classés dans les trois groupes suivants :

- bassin de vie **urbain** : la population classée dans les mailles urbaines représente plus de 80% de la population totale du bassin de vie ;
- bassin de vie **intermédiaire** : la population classée dans les mailles urbaines représente entre 50% et 80% de la population totale du bassin de vie ;
- bassin de vie **rural** : la population classée dans les mailles urbaines représente moins de 50% de la population totale du bassin de vie.

Dans le texte, on oppose les bassins de vie ruraux aux bassins de vie urbains et (sous-entendu) intermédiaires.

Définitions

Un **équipement** est défini comme un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Les sept grands domaines d'équipements (services aux particuliers ; commerce ; enseignement ; santé, médico-social et social ; transports ; sports, loisirs et culture ; tourisme) se répartissent en trois gammes :

- la **gamme de proximité** comporte 29 types d'équipements : poste, banque-caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école ou regroupement pédagogique intercommunal, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi... ;
- la **gamme intermédiaire** comporte 31 types d'équipements : police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation... ;
- la **gamme supérieure** comporte 35 types d'équipements : pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma...

L'**espace périurbain** d'un pôle est constitué des communes dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans ce même pôle ou dans des communes attirées par celui-ci selon un processus itératif.

Une unité **urbaine** est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2000 habitants.

L'accès aux équipements de la gamme intermédiaire est rapide pour les bassins "urbains", de l'ordre de 8 mn mais ces temps sont presque multipliés par 2 pour les bassins "ruraux". En ce qui concerne, les équipements de la gamme supérieure, les temps d'accès s'allongent, que l'on soit en milieu "rural" ou "urbain". Ils peuvent atteindre jusqu'à 39 mn pour les bassins de Flixecourt et de Trosly-Breuil.

► Des petits bourgs complètent la structuration du territoire

L'offre est complétée par un réseau de petits bourgs ne faisant pas partie des aires urbaines mais comprenant suffisamment d'équipements de la gamme intermédiaire pour constituer des bassins de vie. Ils sont 9 dans ce cas, tous "ruraux" regroupant 6% de la population et ont des temps d'accès aux équipements de la gamme intermédiaire identiques aux autres bassins, de l'ordre de 15 mn. Liés à la nature rurale du territoire, ces bassins sont presque exclusivement situés dans la Somme et dans l'Aisne.

L'accès aux équipements de la gamme supérieure peut être éloigné. Des bassins comme Oisemont, Formerie, Fère-en-Tardenois ou Marle sont à 40-45 mn des équipements de la gamme supérieure.

Ce sont pourtant des bassins à faible densité de population, avec une évolution du nombre d'habitants se situant deux fois au-dessus du rythme régional, critères qui montrent bien le côté attractif de ces bassins. Par ailleurs, la part de personnes âgées de 65 ans ou plus y est supérieure à celle des autres catégories de bassins. ■

Pour en savoir plus

- Le nouveau zonage en bassins de vie 2012 : trois quarts des bassins de vie sont ruraux* - Insee première n° 1425 - décembre 2012
- Nouvelles aires urbaines 2010 - Des situations contrastées dans les 3 départements* - Insee Picardie Analyses n° 60 - 2011
- Nouveau zonage en aires urbaines 2010 - 1 800 000 Picards vivent sous l'influence des villes* - Insee Picardie Analyses n° 59 - 2011
- Les Picards à 18 mn des équipements et services* - Insee Picardie Analyses n° 53 - 2010
- La Picardie rurale s'organise en 82 bassins de vie* - Insee Picardie Relais n° 145 - 2005

La méthode du zonage en bassins de vie est détaillée sur www.insee.fr, rubrique "Définitions et méthodes", "Code officiel géographique, zonages d'études", puis "Bassins de vie".

